L'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

Téléchargez dès à présent la fiche technique destinée aux médecins généralistes

Repérage précoce des troubles du neurodéveloppement (TND)

Madame, Monsieur,

10% des enfants naissent chaque année en France avec un trouble du neurodéveloppement dont les troubles du spectre de l'autisme (TSA), le trouble du déficit de l'attention/hyperactivité (Tdah), les troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie) et le trouble du développement intellectuel (Tdi). La précocité du repérage et la mise en œuvre d'interventions adaptées peuvent améliorer leur trajectoire développementale et diminuer les sur-handicaps.

Aujourd'hui, le repérage de ces enfants est possible dès le premier mois de leur vie. **Vous, médecins généralistes et pédiatres** – professionnels de santé, principaux acteurs du suivi périscolaire de l'enfant – **êtes en première ligne** pour repérer puis orienter les enfants présentant un problème de développement selon les parcours diagnostiques et de prises en charge définis par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Votre rôle est central :

1. **Réaliser une consultation dédiée** pour repérer des écarts inhabituels de développement à l'aide d'un guide de repérage ou en ligne sur Viatrajectoire ;

2. **Orienter sans attendre l'enfant** vers une plateforme de coordination et d'orientation (PCO). Les professionnels de cette plateforme vont construire un parcours d'accompagnement de l'enfant ainsi que des examens et bilans en vue d'établir un diagnostic ;

3. **Assurer le lien avec la famille** pendant la phase de bilan et d'intervention précoce coordonnée par la PCO, participer à la réunion de coordination pluridisciplinaire organisée par la PCO afin de poser un diagnostic, annoncer le diagnostic à la famille et accompagner la famille dans les démarches administratives (MDPH, ALD) en lien avec l'équipe de la plateforme. En cas de repérage d'écart de développement, partager une brochure explicative à destination des familles.

Pour plus d'informations, consultez la fiche « Parcours de bilan et d'intervention ».

Nous vous remercions pour votre engagement et votre mobilisation auprès des enfants et leurs familles.

Votre correspondant de l'Assurance Maladie